



Communauté de Communes de la Vallée d'Aulps

Compte rendu **Conseil Communautaire** *Mardi 14 décembre 2010*

Délégués présents avec droit de vote :

<u>La Vernaz :</u>	GARIN Jacqueline (DT) et LABAR Philippe (DS)
<u>Seytroux :</u>	MORAND Jean-Claude (DT) et ROSSET Michel (DS)
<u>Saint Jean d'Aulps :</u>	CHARNAVEL Marie-Thérèse (DT) et GUILLAUME Bernard (DT)
<u>Essert-Romand :</u>	GAILLARD Roger (DT) et GARNIER Guy (DS)
<u>La Côte d'Arbroz :</u>	BAUD Marie-Thérèse (DT) et MUFFAT Sophie (DT)
<u>Montriond :</u>	LAGRANGE Georges (DT) et PEERSMAN André (DT)
<u>La Forclaz :</u>	GALLAY Cyrille (DT) et GALLAY Cyrille (DT)
<u>Le Biot :</u>	TOURNIER Henri-Victor (DT) et RENEVIER Frédéric (DS)
<u>La Baume :</u>	POLLIEN Frédéric (DT)

Délégués présents sans droit de vote :

DUFOUR Michel (DS La Côte d'Arbroz) et COLLET Jean (DS Saint Jean d'Aulps)

Délégués absents :

LANCON Gérard (DT Essert-Romand), MORAND Nathalie (DT Le Biot) et HAUTEVILLE-LONGET Yves (DT La Vernaz)

Délégués excusés :

BREHIER Emile (DS Montriond), BOINNARD Catherine (DT Seytroux), COFFY Serge (DT La Baume) et DEMESTE Isabelle (DS LA Forclaz)

Autres personnes présentes :

PUGIN-BRON Stéphane (Directeur CCVA), MONTET Charles-Henri (Responsable financier) et LOUIS Dominique (Gestionnaire commercial DDVA)

1- Installation d'un nouveau délégué communautaire

Madame la Présidente informe les membres du Conseil Communautaire que la commune de Montriond a procédé à la désignation d'un nouveau délégué communautaire. André PEERSMAN passe de délégué suppléant à délégué titulaire suite à la démission de Roger Serge MUFFAT, et Emile BREHIER est désigné délégué suppléant.

2- Point sur les réunions aux organismes extérieurs

Stéphane PUGIN-BRON informe les membres du Conseil Communautaire qu'un certain nombre de réunions dans des organismes extérieurs ont eu lieu depuis le 23 novembre 2010.

- 25 novembre : commission environnement SIAC
- 29 novembre : remise du trophée innovation et tourisme pour le DDVA
- 29 novembre : restitution projet climat

- 8 décembre : conseil syndical STOC
- 9 décembre : bureau SIAC
- 9 décembre : évaluation CDDRA
- 9 décembre : COPIL CDDRA
- 9 décembre : COPIL Leader
- 10 décembre : COPIL contrat des Dranses
- 13 décembre : point presse Géoparc (SIAC)
- 14 décembre : AG des Portes du Soleil

3- Projet de microcrèche associative à La Baume

Julie VULLIEZ présente aux membres du Conseil Communautaire l'association « Les Petits Mouzets » et son projet de micro-crèche sur la commune de La Baume. Elle précise que cette microcrèche aura une capacité de 10 places (dans les locaux vacants de l'école) et pourra accueillir les enfants de 0 à 3 ans en provenance des 9 communes de la CCVA, et ce à partir de septembre 2011. Elle ajoute que ce projet a reçu un premier avis favorable de la PMI.

Flora MUFFAT présente aux élus le budget prévisionnel de fonctionnement de la microcrèche qui affiche un déficit de 50 000 euros environ pour l'année scolaire 2011 / 2012, sachant qu'il est très difficile voire impossible de déterminer aujourd'hui le montant des recettes en provenance des parents sachant que celles-ci dépendent des revenus et de la situation de chacune des familles.

Julie VULLIEZ souligne que les travaux d'investissement nécessaires à l'aménagement des locaux existant seront pris en charge par la commune de La Baume qui recevra de la CAF 7 500 euros par place. Elle ajoute que la mise en œuvre du projet nécessite maintenant une participation financière de la part des communes et qu'il faut désigner une structure publique de référence.

Jacqueline GARIN rappelle qu'il est indispensable pour les communes de garder leur population et que les services à la personne doivent être la priorité de l'intercommunalité.

Jean-Claude MORAND souligne qu'il lui est impossible d'engager sa commune sur une participation liée au nombre d'enfants dans la mesure où la commune ne pourra pas prendre en charge cette participation si la majorité des enfants proviennent de Seytroux.

André PEERSMAN propose une participation partagée entre la CCVA et les communes d'où proviennent les enfants placés. Il invite chacune des communes à mettre cette question à l'ordre du jour de la prochaine réunion de leur Conseil municipal.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **accepte le principe d'une subvention de fonctionnement d'un montant maximal de 25 000 euros de la CCVA à l'association Les Petits Mouzets pour compenser une partie du déficit pour l'année scolaire 2011-2012 (un bilan financier sera établi au terme de la première année de fonctionnement),**
- **accepte de désigner la CCVA comme la structure publique de référence dans la cadre de la mise en œuvre de ce projet par l'association Les Petits Mouzets,**
- **charge le service administratif de préparer une convention de coordination et de cofinancement à passer entre la CCVA, les 9 communes et l'association Les Petits Mouzets pour l'année scolaire 2011-2012,**
- **charge la Présidente de soumettre cette convention à un prochain Conseil Communautaire ainsi qu'au Conseil municipal de chacune des communes.**

4- Domaine de Découverte de la Vallée d'Aulps

4.1 Bilan de l'année 2010

Dominique LOUIS présente aux membres du Conseil Communautaire les résultats du Domaine de Découverte de la Vallée d'Aulps pour la période du 1^{er} janvier 2010 au 13 décembre 2010 (voir présentation ci-jointe).

4.2 Trophée Innovation et Tourisme en Rhône-Alpes 2010

Dominique LOUIS rappelle aux membres du Conseil Communautaire que le Domaine de Découverte de la Vallée d'Aulps a obtenu le prix spécial du jury lors de la remise des trophées 2010 de l'innovation touristique en Rhône-Alpes.

4.3 Nouveaux tarifs pour la boutique

Dominique LOUIS propose aux membres du Conseil Communautaire de voter de nouveaux tarifs pour la boutique du Domaine de Découverte de la Vallée d'Aulps. Ces tarifs sont les suivants :

- DVD de la Cinématèque des Pays de Savoie
 - nouveau tarif : -30% sur prix de vente public
- Calendrier perpétuel édition du signe
 - nouveau tarif : 11,88 euros TTC
- Enveloppe préaffranchie
 - ancien tarif : 0,85 euros TTC
 - nouveau tarif : 0,95 euros TTC

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve les tarifs présentés ci-dessus.

5- SIAC : point sur les représentations de la CCVA au Conseil Syndical et aux commissions

5.1 Conseil Syndical

Madame la Présidente rappelle aux membres du Conseil Communautaire les délibérations du 15 avril 2008 et du 4 mai 2009 par lesquelles il a été procédé à la désignation des délégués de la CCVA au Comité Syndical du SIAC. Elle précise que, suite à la démission de Roger Serge MUFFAT, il convient de désigner un nouveau membre titulaire. André PEERSMAN se porte candidat.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, désigne André PEERSMAN comme membre titulaire au SIAC en remplacement de Roger Serge MUFFAT et précise que les délégués de la CCVA au Comité Syndical du SIAC sont désormais les suivants :

- Membres Titulaires :
 - Madame Jacqueline GARIN,
 - Madame Cyrille GALLAY,
 - Madame Marie-Thérèse BAUD,
 - Monsieur Serge COFFY,
 - Monsieur Henri-Victor TOURNIER,
 - Monsieur Jean-Claude MORAND,
 - Monsieur André PEERSMAN,
 - Monsieur Roger GAILLARD,
 - Monsieur Bernard GUILLAUME ;
- Membres Suppléants :
 - Madame Marie-Thérèse CHARNAVEL,
 - Madame Sophie MUFFAT,
 - Monsieur Philippe LABAR ;

5.2 Commissions

Stéphane PUGIN-BRON propose aux membres du Conseil Communautaire de faire le point sur la représentation de la CCVA au sein des commissions du SIAC. Cyrille GALLAY se porte candidat pour la commission Tourisme, Marie-Thérèse CHARNAVEL pour les commissions Economique et Urbanisme, et André PEERSMAN pour la commission Economie et le COPIL CDDRA (à la place d'Henri-Victor TOURNIER).

Les délégués de la CCVA au sein des commissions du SIAC sont désormais les suivants :

- Commission Transport
 - Sophie MUFFAT
 - Roger GAILLARD
- Commission Environnement / PSADER
 - Marie-Thérèse CHARNAVEL
 - Jean-Claude MORAND
 - Henri-Victor TOURNIER
- Commission Tourisme
 - Marie-Thérèse BAUD
 - Cyrille GALLAY
- Commission Économie
 - André PEERSMAN
 - Marie-Thérèse CHARNAVEL
- Commission Urbanisme / Habitat
 - Bernard GUILLAUME
 - Marie-Thérèse CHARNAVEL
- COPIL CDDRA
 - Jacqueline GARIN
 - Marie-Thérèse BAUD
 - André PEERSMAN

6- Personnel

6.1 Recrutement en CDI du Directeur de la CCVA

Charles-Henri MONTET rappelle la situation contractuelle de Stéphane PUGIN-BRON qui exerce la fonction de directeur de la CCVA depuis le 1^{er} janvier 2005. Il précise qu'il a fait l'objet de 2 contrats successifs de 3 ans et que la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale prévoit, en son article 3, que « la durée des contrats successifs ne peut excéder six ans » et que « si, à l'issue de la période maximale de six ans (...), ces contrats sont reconduits, ils ne peuvent l'être que par décision expresse et pour une durée indéterminée ». Il rappelle que le contrat actuel de Stéphane PUGIN-BRON se termine le 31 décembre 2010.

Madame la Présidente propose par conséquent de recruter M. PUGIN-BRON à compter du 1^{er} janvier 2011 en contrat à durée indéterminée en qualité de directeur de la CCVA.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de recruter Stéphane PUGIN-BRON en contrat à durée indéterminée à compter du 1^{er} janvier 2011 en qualité de directeur de la CCVA.

6.2 Point sur le recrutement du Directeur de l'OTVA

Stéphane PUGIN-BRON souligne que le recrutement d'un directeur pour l'OTVA n'a pas abouti et qu'il a été décidé de se laisser quelques mois pour réfléchir à une solution durable.

7- OTVA : approbation du budget primitif 2010

Stéphane PUGIN-BRON rappelle que le Comité de Direction de l'OTVA a voté son budget 2011 le 9 novembre 2010 et qu'il appartient désormais à chacun des partenaires financiers d'approuver ce budget dans le délai d'un mois après sa notification.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve le budget primitif 2011 de l'OTVA avec une hausse de 2% de la participation de la CCVA.

8- Déchets

8.1 Projet de budget 2011 – Redevance spéciale 2011

1-Budget déchets 2011 : PROPOSITION DE FINANCEMENT

Dépenses prévisionnelles 2011 : 753 600 €

Recettes prévisionnelles 2011 : 169 900 €



Besoin en financement 2011 : 583 700 €
(à répartir sur RS, TEOM et fiscalité)

Rappel : besoins en financement 2010 : 617 400 €

Commission déchets du jeudi 9 décembre 2010

1-Budget déchets 2011 : PROPOSITION DE FINANCEMENT

	2010	2011
Fiscalité	60 400 €	12 000 €
TEOM	486 000 €	498 600 € soit + 3 %
RS	71 000 €	73 100 € soit + 3 % du produit (+ 6 % du forfait)
TOTAL	617 400 €	583 700 €

2-Redevance spéciale 2011

- ➔ La REDEVANCE SPECIALE (RS) est une obligation légale pour les communes ou les Communautés de Communes ayant institué la TEOM.
- ➔ La REDEVANCE SPECIALE est acquittée par les socio-professionnels pour la collecte et le traitement de l'ensemble de leurs déchets.

CALCUL DE LA RS :

Montant RS 2011 = forfait RS 2011 – TEOM 2010.

➔ **Augmentation des forfaits de RS 2011 de 6 % ?**

i Les artisans paient un forfait.

i Le seuil de facturation minimum est de 10 €.

2-Redevance spéciale - bilan

Catégories	2010	2011
Hôtels	12 400,00 €	12 604,00 €
Restaurants	24 341,00 €	25 319,00 €
Commerces	7 056,51 €	6 341,50 €
Artisans	11 200,00 €	11 759,00 €
Centres médicaux	6 921,00 €	6 155,00 €
Centres de vacances	7 081,00 €	6 833,00 €
HLM	841,00 €	887,00 €
Campings	1 305,00 €	1 282,00 €
TOTAL	71 145,51 €	71 180,50 €

2-Redevance spéciale 2011

39 restaurants dans la Redevance Spéciale

Coût 2010 de collecte et de traitement des huiles de cuisine usagées : 5 800 €

Proposition : ajouter aux 39 restaurants un forfait pour les huiles de cuisine

De 0 à 25 couverts : 60 €

De 26 à 55 couverts : 70 €

De 56 à 75 couverts : 80 €

Plus de 75 couverts : 90 €

71 200 € + 2 500 € = 73 700 € pour un besoin de 73 100 €
(RS 2011)

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve les forfaits 2011 de la redevance spéciale présentés dans les tableaux joints en annexe.

8.2 Fond de concours de Montriond

Stéphane PUGIN-BRON rappelle aux membres du Conseil Communautaire que la commune de Montriond, afin de limiter la hausse du taux de la TEOM due à la mise en place en 2008 de l'accès à la déchetterie du Couard pour les Meurians, a apporté à la CCVA un fond de concours de 10 000 euros pour l'année 2008, de 5 000 euros pour l'année 2009 et 5 000 euros pour l'année 2010. Il précise que la commune souhaite diminuer progressivement le montant ce fond de concours à partir de 2011 de la manière suivante : 4 000 euros en 2011, 3 000 euros en 2012, 2 000 euros en 2013 et 1 000 euros en 2014.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, accepte le versement, pour les années 2011, 2012, 2013 et 2014 d'un fond de concours par la commune de Montriond dans les conditions suivantes :

- **2011 : 4 000 euros,**
- **2012 : 3 000 euros,**
- **2013 : 2 000 euros,**
- **2014 : 1 000 euros,**

9- Conventions avec Morzine et Les Gets

9.1 Relais d'Assistants Maternelles

Stéphane PUGIN-BRON précise qu'une demande d'agrément concernant le Relais d'Assistants Maternelles a été faite pour la période du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2013.

Il propose à ce titre d'établir une nouvelle convention de coordination et de cofinancement avec les communes de Morzine et des Gets, convention qui fixe notamment les modalités de participation financière au RAM par les trois collectivités concernées.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de passer, pour le Relais d'Assistants Maternelles, une nouvelle convention de coordination et de cofinancement avec les communes de Morzine et des Gets pour la période allant du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2013, et autorise la Présidente à signer cette convention.

9.2 Réseau Bibli'Aulps

Stéphane PUGIN-BRON rappelle que la CCVA est compétente en matière de fonctionnement et de financement du réseau des bibliothèques de la vallée, le Réseau Bibli'Aulps, depuis le 15 avril 2008. Il précise que cette compétence est étendue par convention aux communes de Morzine et des Gets. La convention actuelle prenant fin au 31 décembre 2010, il propose d'établir une nouvelle convention de financement, convention qui fixe notamment les modalités de participation financière au Réseau Bibli'Aulps par les trois collectivités concernées.

Le Conseil Communautaire décide de passer, pour le Réseau Bibli'Aulps, une nouvelle convention de financement avec les communes de Morzine et des Gets pour la période allant du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2013, et autorise la Présidente à signer cette convention.

9.3 Accueil des saisonniers au camping de La Baume

Stéphane PUGIN-BRON rappelle, qu'en accord avec la municipalité de La Baume, il a été décidé d'ouvrir, du 1^{er} décembre 2010 au 30 avril 2011, le camping municipal de La Baume afin d'héberger des saisonniers en camping-car détenteurs d'un contrat de travail en cours auprès d'un employeur de la vallée. Il rappelle que la CCVA versera à ce titre un forfait de 10 000 euros à la commune de La Baume et prendra en charge les coûts d'entretien (surveillance, déneigement, nettoyage et électricité), sachant qu'un

tarif mensuel de location a été fixé à 80 euros par emplacement pour les saisonniers et que le Conseil Général participe à cette opération dans le cadre de la Politique Montagne à hauteur de 10 000 euros (montant à confirmer ultérieurement).

Stéphane PUGIN-BRON propose de passer une convention avec les communes de Morzine et des Gets, convention qui prévoit notamment que le financement du solde, après participation des saisonniers et déduction de l'éventuelle subvention du conseil général, se fera à frais réels au prorata du nombre de saisonniers hébergés travaillant dans chaque commune.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de passer, pour l'accueil des travailleurs saisonniers au camping de La Baume, une convention de financement avec les communes de Morzine et des Gets pour la période allant du 1^{er} décembre 2010 au 30 avril 2011 et autorise la Présidente à signer cette convention.

10- Questions diverses

10.1 Budget Principal : Décision Modificative n° 2

Stéphane PUGIN-BRON précise aux membres du Conseil Communautaire qu'une décision modificative doit être votée. Il propose de créer un nouveau programme d'investissement pour la Maison de Santé Pluriprofessionnelle (n° 56) et d'y affecter les crédits suivants :

- Dépenses : 2111-56 + 540 000,00 €
- Recettes : 1641-56 + 540 000,00 €

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, vote en dépenses et en recettes les crédits proposés ci-dessus.

10.2 Vote des tarifs pour le gymnase

Stéphane PUGIN-BRON rappelle que le gymnase de Saint Jean d'Aulps devient une compétence de la CCVA à compter du 1^{er} janvier 2011, et qu'il appartient par conséquent au Conseil Communautaire de fixer les tarifs de sa mise à disposition.

Il rappelle que les tarifs actuels et ceux qui avaient été votés par la commune de Saint Jean d'Aulps à partir du 1^{er} janvier 2011 étaient les suivants :

- *Tarifs actuels appliqués par la commune de Saint Jean d'Aulps :*
 - Association de la vallée : 5 € / heure
 - Association hors vallée : 10 € / heure
 - Groupe venant d'un centre de vacances : 10 € / heure
 - Location salle sans cuisine : 300 € par manifestation
 - Location salle avec cuisine : 400 € par manifestation
- *Tarifs votés par la commune de Saint Jean d'Aulps pour s'appliquer au 1er janvier 2011 :*
 - Association de la vallée : 8 € / heure
 - Association hors vallée : 13 € / heure
 - Groupe venant d'un centre de vacances : 13 € / heure
 - Location salle sans cuisine : 300 € par manifestation
 - Location salle avec cuisine : 400 € par manifestation

Madame la Présidente propose de fixer les tarifs suivants :

- Associations sportives : 7 € de l'heure
- Centres de vacances : 12 € de l'heure
- Location salle sans cuisine : 300 € par manifestation
- Location salle avec cuisine : 400 € par manifestation

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve les tarifs présentés ci-dessus qui entreront en vigueur au 1^{er} janvier 2011.

10.3 Fixation d'une nouvelle indemnité pour Sophie MUFFAT

Madame la Présidente rappelle aux membres du Conseil Communautaire que Sophie MUFFAT, 5^{ème} Vice-présidente de la CCVA, est actuellement la Présidente du Syndicat Intercommunal du CEG de Saint Jean d'Aulps et perçoit à ce titre une indemnité de fonction.

Elle propose, compte tenu de la dissolution du syndicat au 1^{er} janvier 2011 et afin de prendre en compte le fait que Sophie MUFFAT s'occupera désormais pleinement de la compétence transport au sein de la CCVA, d'augmenter le montant de son indemnité de Vice-présidente de la CCVA de 8,25 % de l'indice brut 1015 à 14,97 % de l'indice brut de 1015.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de fixer à 14,97% de l'indice brut 1015 l'indemnité de fonction de Sophie MUFFAT.

10.4 Voirie : fond de concours de La Vernaz

Stéphane PUGIN-BRON précise que des travaux ont été effectués sur la commune de La Vernaz (reconstruction de la route de l'église) pour un montant total de 17 333,23 euros TTC.

Il précise que la commune de La Vernaz souhaite apporter un fond de concours de 7 000,00 euros à la CCVA.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité accepte le plan de financement suivant :

• fond de concours de La Vernaz	7 000,00 euros
• F.C.T.V.A. CCVA	2 683,53 euros
• Autofinancement CCVA	7 649,70 euros
• TOTAL	17 333,23 euros TTC

10.5 Remplacement de Gilbert ADAMEC à l'OTVA

Stéphane PUGIN-BRON rappelle au maire du Biot qu'il appartient à son Conseil municipal de proposer l'un de ses membres pour remplacer Gilbert ADAMEC au sein de l'Office de Tourisme de la Vallée d'Aulps.

Les prochaines réunions du Conseil Communautaire auront lieu le 11 janvier et le 1^{er} février 2011.

Le Biot, le 20 décembre 2010
La Présidente